



Commission
européenne

Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2018

France



**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2018

© Union européenne, 2018

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source La politique de réutilisation des documents de la Commission
européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des
droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

FR BOOK	ISBN 978-92-79-89810-5	ISSN 2466-9989	doi: 10.2766/1325	NC-AN-18-012-FR-C
FR PDF	ISBN 978-92-79-89813-6	ISSN 2466-9997	doi: 10.2766/3229	NC-AN-18-012-FR-N

1. Indicateurs clés

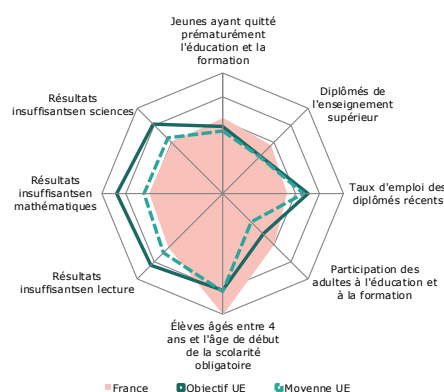
		France		Moyenne de l'UE	
		2014	2017	2014	2017
Critères de référence Éducation et formation 2020					
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (en % des 18-24 ans)		9.0%	8.9%	11.2%	10.6%
Diplômés de l'enseignement supérieur (en % des 30-34 ans)		43.7%	44.3%	37.9%	39.9%
Élèves âgés entre 4 ans et l'âge de début de la scolarité obligatoire (en % de la population du groupe d'âge correspondant)		100.0% ¹³	100.0% ¹⁶	94.2% ¹³	95.5% ¹⁶
Proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en :	Compréhension de l'écrit	18.9% ¹²	21.5% ¹⁵	17.8% ¹²	19.7% ¹⁵
	Mathématiques	22.4% ¹²	23.5% ¹⁵	22.1% ¹²	22.2% ¹⁵
	Sciences	18.7% ¹²	22.1% ¹⁵	16.6% ¹²	20.6% ¹⁵
Taux d'emploi des diplômés récents (en % des 20-34 ans ayant obtenu leur diplôme un à trois ans avant l'année de référence)	CITE 3-8 (total)	75.2%	74.4%	76.0%	80.2%
Participation des adultes à l'éducation et à la formation (en % des 25-64 ans)	CITE 0-8 (total)	18.4%	18.7%	10.8%	10.9%
Mobilité à des fins d'apprentissage	Diplômés mobiles de l'enseignement supérieur (CITE 5-8)	:	2.9% ¹⁶	:	3.1% ¹⁶
	Diplômés mobiles en vue de l'obtention de crédits (CITE 5-8)	:	13.2% ¹⁶	:	7.6% ¹⁶
Autres indicateurs contextuels					
Investissements dans l'éducation	Dépenses publiques totales au titre de l'éducation en % du PIB	5.5%	5.4% ^{16,p}	4.9%	4.7% ¹⁶
	Dépenses au titre des établissements d'enseignement publics et privés par élève en €SPA	CITE 1-2 €6 378	€6 587 ¹⁵	€6 494 ^d	:
		CITE 3-4 €10 147	€10 415 ¹⁵	€7 741 ^d	:
		CITE 5-8 €12 058	€12 382 ¹⁵	€11 187 ^d	:
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (en % des 18-24 ans)	Nés dans le pays	8.6%	8.3%	10.4%	9.6%
	Nés à l'étranger	15.5%	15.5%	20.2%	19.4%
Diplômés de l'enseignement supérieur (en % des 30-34 ans)	Nés dans le pays	44.4%	45.4%	38.6%	40.6%
	Nés à l'étranger	38.5%	38.1%	34.3%	36.3%
Taux d'emploi des diplômés récents (en % des 20-34 ans ayant obtenu leur diplôme un à trois ans avant l'année de référence)	CITE 3-4	66.7%	61.6%	70.7%	74.1%
	CITE 5-8	80.4%	83.0%	80.5%	84.9%

Remarques: les données font référence à une moyenne pondérée pour l'UE et couvrent différents États membres en fonction de la source; d = définition différente, p = provisoire, 12 = 2012, 13 = 2013, 15 = 2015, 16 = 2016.

En ce qui concerne la mobilité des diplômés en vue de l'obtention de crédits, la moyenne de l'UE est calculée par la DG EAC sur la base des pays disponibles; pour ce qui est de la mobilité des diplômés en vue de l'obtention d'un diplôme, la moyenne de l'UE est calculée par le JRC sur la base des données d'Eurostat et de l'OCDE.

Pour de plus amples informations, voir la section correspondante du volume 1 (ec.europa.eu/education/monitor).

Graphique 1. Positionnement par rapport aux meilleurs (polygone extérieur) et aux moins bons (centre)



Source: calculs de la DG Éducation et culture, sur la base de données d'Eurostat (EFT 2017, UOE 2016) et de l'OCDE (PISA 2015). Remarque: tous les résultats sont placés entre un maximum (les meilleurs, représentés par le polygone extérieur) et un minimum (les moins bons, représentés par le centre du graphique).

2. Points importants

- Le gouvernement a introduit des mesures pour améliorer les compétences fondamentales, réduire les inégalités et transmettre des valeurs morales et civiques.
- L'âge de l'enseignement obligatoire sera abaissé à 3 ans à partir de septembre 2019.
- Des réformes complémentaires de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur ont été entreprises afin d'améliorer l'orientation et les taux de réussite.
- Les autorités encouragent la recherche sur l'éducation et les pratiques innovantes et renforcent l'évaluation.
- La France continue à enregistrer de bonnes performances par rapport aux grands objectifs de la stratégie Europe 2020 en ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

3. Investir dans l'éducation et la formation

Par rapport à 2017, le budget du ministère de l'éducation pour l'enseignement scolaire a augmenté de 2,6 % en 2018 pour atteindre 50,6 milliards d'EUR (MEN, 2017a). En 2016, la France a consacré 5,4 % de son PIB à l'éducation (contre une moyenne de 4,7 % dans l'UE). Quelque 2,4 % du PIB ont été affectés à l'enseignement secondaire, ce qui place la France au deuxième rang des pays de l'UE (1,9 % en moyenne au sein de l'UE). Le budget 2018 de l'enseignement primaire a été augmenté (voir section 5 ci-dessous)¹. Le «grand plan d'investissement» consacrera 0,3 milliard d'EUR à des projets pilotes innovants pour la formation des enseignants et 0,4 milliard d'EUR à l'amélioration du taux d'achèvement des études supérieures (Premier ministre, 2018a). Les autorités prévoient une augmentation de 327 000 du nombre d'étudiants entrant dans l'enseignement supérieur entre 2016 et 2026, ce qui nécessitera de nouvelles hausses des dépenses (MESRI, 2018a).

4. Éducation à la citoyenneté

La France accorde une grande importance à l'éducation à la citoyenneté. C'est l'un des deux pays de l'UE — avec la Belgique — où l'éducation à la citoyenneté est une matière séparée obligatoire à tous les niveaux de l'enseignement général (Eurydice/Commission européenne/EACEA, 2017). Le sujet est également une thématique transdisciplinaire intégrée dans d'autres matières. Des documents officiels récents placent le respect d'autrui dans le champ des compétences fondamentales, au même titre que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

À la suite des attentats terroristes de 2015, le plan d'action français pour la «grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République» a permis de mettre davantage l'accent sur les valeurs morales et civiques ainsi que sur la pensée critique. Un «parcours citoyen» a été lancé en 2016, principalement dans le domaine de l'éducation morale, civique et médiatique, destiné à tous les niveaux de l'enseignement scolaire (MEN, 2018a). On ne trouve pas d'enseignants spécialisés dans l'éducation à la citoyenneté, mais des efforts accrus ont été déployés, depuis 2015, pour renforcer les compétences des enseignants en matière de transmission des valeurs liées à l'éducation civique et morale, tant dans la formation initiale des enseignants (FIE) que dans les programmes de perfectionnement professionnel continu (PPC). Le rôle des enseignants dans ce domaine s'est porté vers le fait d'aider les élèves à apprendre, par exemple en favorisant leur capacité à participer à des débats et à développer leur esprit critique. Cela nécessite un changement considérable: passer du rôle central traditionnel joué par les enseignants à celui de facilitateur de l'apprentissage des élèves. Dans la lignée de l'initiative du «parcours citoyen», la France lancera en 2019 un service national universel d'un mois pour tous les jeunes de 16 ans.

¹ En France, les dépenses annuelles des établissements au titre des élèves de l'enseignement primaire sont inférieures de 15 % au niveau qu'elles atteignent dans les pays de l'OCDE, alors qu'elles sont supérieures de 37 % en ce qui concerne les élèves de l'enseignement secondaire supérieur (OCDE, 2017a).

Comme dans un certain nombre de pays, le programme d'éducation à la citoyenneté est moins développé pour l'enseignement et la formation professionnels initiaux que pour l'enseignement général. Des mesures pourraient donc être nécessaires pour garantir la même offre pour tous les types d'enseignement. L'Observatoire de la laïcité est d'avis que les écoles doivent être socialement mixtes pour assurer la laïcité (Premier ministre, 2018b).

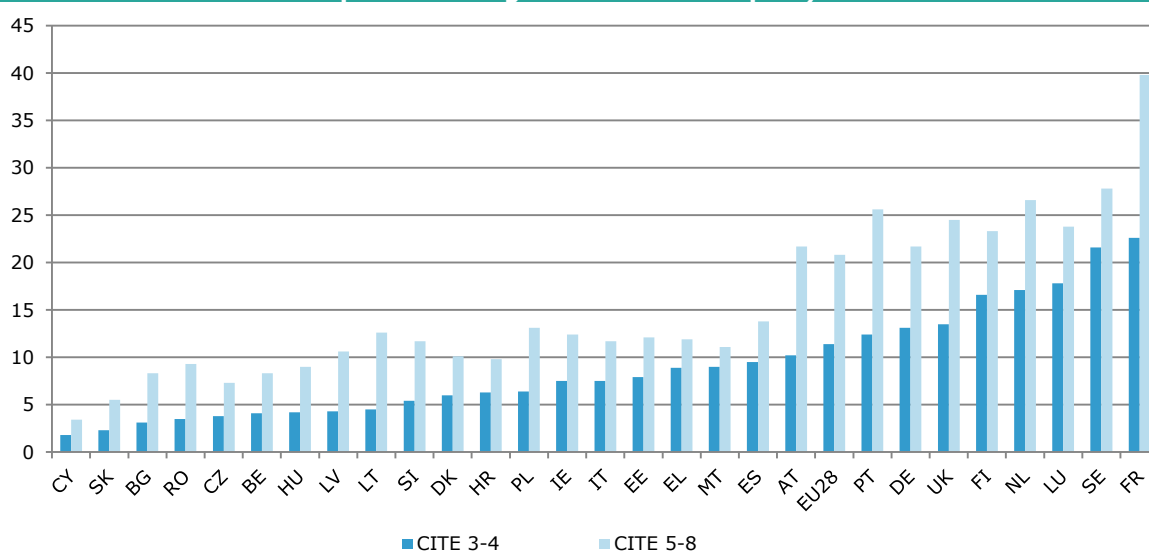
Par ailleurs, la France encourage la participation active des élèves à la vie sociale et démocratique de la classe ou de l'école. Les conseils d'élèves élus sont devenus obligatoires dans chaque établissement d'enseignement secondaire inférieur, en tant que lieux d'apprentissage de la démocratie. En général, on estime que la participation des élèves à la vie collective de l'école a, plus tard, une incidence plus importante sur les connaissances civiques ou le vote que la participation en dehors de l'école, ce qui la rend particulièrement pertinente (CNESCO, 2016). Selon l'enquête EU-SILC, la France présente la plus grande proportion de citoyens actifs dans des activités sociales, civiques et politiques, celle-ci étant étroitement corrélée au niveau d'éducation atteint (voir graphique 2 ci-dessous).

La loi de 2017 sur l'égalité et la citoyenneté permet aux établissements d'enseignement supérieur de valider les connaissances et les compétences acquises par les étudiants dans le cadre d'activités ne relevant pas de l'enseignement, comprenant la participation citoyenne.

Une «réserve citoyenne de l'Éducation nationale» a été mise en place en 2015. Elle permet à des volontaires issus de la société civile de travailler aux côtés des enseignants sur des projets touchant à la citoyenneté et à la laïcité.

En février 2018, le gouvernement a adopté un plan national de prévention de la radicalisation qui comprend des mesures éducatives. Ces dernières incluent: i) l'accroissement de la sensibilisation des enseignants aux valeurs de la République française, ii) la révision du statut et l'inspection des écoles qui n'ont pas de contrat avec le ministère; il en va de même pour l'enseignement à domicile, iii) l'éducation systématique des élèves aux médias et à l'information pour développer une pensée critique, instaurer une culture du débat et réduire le risque de radicalisation sur internet (MEN, 2018b).

Graphique 2. Citoyens actifs selon le niveau d'éducation atteint en 2015 (% des personnes âgées de 16 ans et plus)



Source: EU-SILC, Eurostat: statistiques sur la participation et l'intégration sociales. Codes des données en ligne [ilc_scp19](#) et [ilc_scp20](#).

Remarque: on entend par «citoyenneté active» le fait d'avoir assisté à des réunions, signé des pétitions ou participé d'une autre manière à des activités liées à des groupes, associations ou partis politiques.

5. Moderniser l'enseignement scolaire

La France affiche de bons résultats en matière de réduction du taux de décrochage scolaire. En 2017, ce taux se situait à 8,9 %, c'est-à-dire en dessous des objectifs de l'UE (moins de 10 %) et du pays (moins de 9,5 %) pour 2020.

Encadré 1. Un projet original pour lutter contre le décrochage scolaire

Le projet Démon offre aux enfants issus de milieux défavorisés la possibilité de devenir membres d'un orchestre de jeunes pour les aider à s'intégrer socialement et lutter contre le décrochage scolaire. Il est notamment soutenu par le Fonds social européen.

Pour en savoir plus: <http://demos.philharmoniedeparis.fr/>

Les disparités socio-économiques et territoriales des résultats scolaires demeurent importantes à tous les niveaux d'enseignement. Les inégalités liées au fait que les élèves sont issus de l'immigration sont également considérables (Commission européenne, 2017). La mobilité sociale intergénérationnelle est menacée en raison de la forte incidence de l'origine des parents sur les résultats scolaires (OCDE, 2017b, p. 48). L'accès à l'enseignement supérieur varie considérablement d'une région à l'autre; la mobilité sociale dépend donc aussi fortement de la situation géographique des élèves (DEPP 2017a, France Stratégie, 2016).

Les niveaux des compétences fondamentales sont faibles dans l'enseignement primaire. Les résultats français de l'étude internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS 2015) et du programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS 2016) sont parmi les moins bons des pays de l'UE (IEA, 2017). Pour contribuer à améliorer l'élaboration des politiques, permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins des élèves, fournir aux inspecteurs des indicateurs de performance des écoles et donner aux élèves un retour d'informations sur leurs résultats, le ministère a mis en place de nouvelles évaluations des élèves, des écoles et du système éducatif (MEN, 2017b), conformément aux recommandations de la Cour des comptes du pays (Cour des comptes, 2018).

Le type de diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat) obtenu dépend fortement du milieu socio-économique des élèves. Alors que 77 % des enfants dont les parents sont des cadres possèdent un diplôme d'enseignement général et 9 % un diplôme professionnel, ces chiffres sont respectivement de 34 % et 44 % pour les enfants d'ouvriers (MEN, 2017c). Le même constat vaut pour l'enseignement supérieur.

Pour améliorer les compétences fondamentales et réduire les inégalités, la France ramènera l'âge de scolarisation obligatoire de six à trois ans à partir de septembre 2019. Cette mesure vise les quelques enfants qui ne sont pas inscrits dans des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, la plupart étant issus de milieux défavorisés et de l'immigration. L'accent sera mis sur l'acquisition de la langue et le bien-être en tant que fondements de l'acquisition des compétences fondamentales. Tous les enfants âgés de quatre à six ans participent déjà à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants².

Les projets visant à améliorer le perfectionnement professionnel continu se concentrent sur le renforcement des compétences des enseignants (de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants) pour ce qui est de faire face aux difficultés individuelles des élèves. On fait valoir que les professionnels qui s'occupent des enfants dans le cadre de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants ne sont pas suffisamment informés des résultats des recherches sur le développement de l'enfant, les méthodes éducatives ou les inégalités socio-économiques ni formés en la matière (Taddei F., 2018) et qu'une telle formation sera déterminante pour que les mesures aient une incidence sur le bien-être des enfants, les compétences fondamentales et la réduction des inégalités.

² Source: Eurostat, tableau educ_uoe_enra10.

La réduction de moitié du nombre d'élèves dans les classes des deux premières années de l'enseignement primaire sera progressivement étendue à toutes les classes des écoles défavorisées (éducation prioritaire) d'ici à septembre 2019. Le gouvernement prévoit de renforcer la formation des enseignants afin d'améliorer leur capacité à dispenser un enseignement différencié, essentiel pour que la réduction de la taille des classes ait une incidence. On estime que cette réduction de la taille des classes pourrait entraîner une augmentation de 2 points de pourcentage du PIB et créer 120 000 emplois à long terme (Premier ministre, 2018a). On peut se féliciter que les enseignants des réseaux d'éducation prioritaire bénéficient de primes. Toutefois, ils bénéficient d'une accumulation plus rapide de points qui leur permet d'être transférés plus rapidement vers l'école de leur choix. Cette situation pourrait exacerber le taux de roulement dans les écoles défavorisées, qui est déjà élevé (OCDE, 2017b).

Le nouveau programme de soutien pendant les vacances destiné aux élèves entrant dans l'enseignement secondaire et l'augmentation du nombre d'assistants pour les élèves handicapés sont deux mesures visant à permettre aux enseignants de mieux faire face aux difficultés individuelles des élèves (Commission européenne, 2017 et MEN, 2017a). Ces mesures pourraient également contribuer à réduire encore le taux de redoublement en France, qui a toujours été très élevé mais a déjà fortement diminué depuis l'adoption, en 2014, d'une loi prévoyant qu'il doit être exceptionnel (DEPP, 2016 et 2017b). Cette initiative était conforme à une analyse de l'OCDE selon laquelle cette pratique est coûteuse et inefficace pour améliorer les résultats d'apprentissage (OCDE, 2017b). Toutefois, un décret de 2018 redonnant aux enseignants la possibilité de proposer des redoublements a été salué par les parties prenantes et pourrait donc inverser la tendance. Les parents et les enseignants sont encore nombreux à croire que le redoublement est bénéfique (CNETSCO, 2015).

La participation des enseignants au perfectionnement professionnel continu (PPC) est relativement faible (OCDE, 2014). Les enseignants de l'enseignement primaire sont obligés de suivre dix-huit heures de formation par an, mais il n'existe pas d'obligation similaire pour ceux de l'enseignement secondaire. Le budget alloué au PPC est loin d'être entièrement utilisé (Assemblée nationale, 2016)³. La difficulté de remplacer les enseignants et le remboursement insuffisant des coûts sont des obstacles réguliers à la participation. La participation au PPC n'est pas prise en considération pour l'avancement professionnel, sauf lorsqu'il s'agit d'accéder à des postes de supervision, ce qui va à l'encontre d'une série de recommandations formulées par divers organismes publics (Commission européenne, 2017). Sur le plan du contenu, l'approche thématique est prédominante dans le PPC en France, avec la formation au soutien de la mise en œuvre des réformes. Cette situation contribue au faible nombre d'enseignants français s'estimant (bien) préparés sur le plan de la pédagogie: 60 % contre 89 % en moyenne dans l'OCDE (OCDE, 2014). Le nouveau Conseil scientifique de l'Éducation nationale pourrait contribuer à concrétiser l'ambition du ministère consistant à mieux articuler la formation avec les résultats des recherches les plus récentes. Un guide de bonnes pratiques à l'intention du personnel enseignant pour appuyer l'enseignement de la lecture et des mathématiques a été publié en avril 2018 (MEN, 2018c).

Alors que l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) de l'OCDE a mis en évidence un faible niveau de pratiques collaboratives entre enseignants en France, seule la moitié des écoles disposent d'une salle consacrée à ces échanges en plus de la salle des enseignants (CNETSCO, 2017). Par ailleurs, le mobilier des salles de classe n'est pas suffisamment ajustable pour permettre l'organisation d'ateliers de groupe, couramment utilisés pour l'enseignement différencié. La modernisation de l'enseignement nécessiterait donc une certaine amélioration des infrastructures dans de nombreuses écoles.

Encadré 2. Réformes coordonnées de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur

L'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur font l'objet de réformes complémentaires (MEN, 2018d et MESRI, 2018b et 2018c), toutes deux étant soumises à de larges consultations.

³ En 2015, par exemple, moins d'un tiers du budget disponible pour le PPC des enseignants du primaire a été utilisé.

La réforme de l'enseignement secondaire supérieur vise à améliorer l'orientation et à moderniser le baccalauréat.

Le 14 février 2018, le Conseil des ministres français a adopté une communication sur la réforme du baccalauréat dans l'enseignement général et technologique. Son objectif consiste à mieux axer cet examen sur la préparation aux études supérieures ou au marché du travail. Dans le cadre du baccalauréat révisé, dont la mise en place doit s'achever d'ici 2021, l'évaluation continue au cours des deux dernières années de scolarité jouera un rôle plus important (elle représentera 40 % de la note finale) et cinq examens seront organisés (comptant pour 60 % de la note), dont un test écrit de philosophie et un test oral.

Les «filières» seront remplacées par un cursus plus flexible: les élèves suivront un programme commun, notamment un nouveau cours d'«humanités scientifiques et numériques», et choisiront des spécialités. Ils bénéficieront d'une heure et demie d'orientation par semaine durant les deux dernières années de l'enseignement secondaire supérieur. Cette initiative pourrait aider à réduire l'incidence du milieu parental sur les choix des élèves ainsi qu'à réduire les taux d'échec et de décrochage dans l'enseignement supérieur, qui touchent les étudiants moins favorisés de manière disproportionnée (DEPP, 2017c).

Dans le contexte de l'augmentation du nombre et de la proportion dans les cohortes de jeunes entrant dans l'enseignement supérieur, le secteur fait l'objet d'une réforme visant à accroître le taux d'achèvement du premier cycle («licence»). Avec des taux d'achèvement très faibles et inégaux, la situation actuelle n'est ni efficiente ni équitable: l'origine socio-économique des étudiants influe sur leur type de baccalauréat, qui, à son tour, est fortement corrélé à la réussite ou à l'échec à l'université (voir section 6 ci-dessous). Parallèlement à l'amélioration de l'orientation et de la préparation au niveau secondaire supérieur, l'accès à l'enseignement supérieur et les conditions de réussite font eux aussi l'objet de réformes.

En France, tous les diplômés du baccalauréat peuvent être admis dans l'université et dans le programme d'études de leur choix. Associée à l'augmentation de la population, la hausse forte et durable de la proportion de cohortes de diplômés du baccalauréat (88 % en 2017, MESRI, 2018a) exerce une forte pression sur les établissements d'enseignement supérieur. Cette situation a entre autres conduit à la sélection aléatoire des étudiants dans certaines disciplines où la demande de places est supérieure à la disponibilité.

Le 8 mars 2018, une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur a été promulguée pour favoriser l'orientation et la réussite dans l'enseignement supérieur. Elle doit être mise en œuvre à compter de septembre 2018. La communication d'informations aux futurs étudiants sur la plateforme «Parcoursup» a été améliorée: elle combine le droit d'accès, la fin de la sélection aléatoire et l'individualisation des parcours, encadrés par un «contrat de réussite pédagogique». Les universités peuvent exiger de ceux qui souhaitent étudier dans certains domaines qu'ils aient des niveaux de compétences spécifiques ou qu'ils suivent des cours complémentaires si le programme suivi au cours du secondaire ne les a pas suffisamment préparés (les «attendus»). Pour la mise en œuvre de l'individualisation des parcours, une aide financière est apportée au personnel enseignant. Le soutien éducatif, la plus grande flexibilité des programmes et la promotion de nouvelles méthodes d'enseignement devraient permettre d'accroître les taux d'achèvement.

Par crainte qu'ils ne constituent un système de sélection déguisé, certaines parties prenantes se sont opposées à l'imposition des «attendus» par les universités, les autorités ayant, pour leur part, déclaré à plusieurs reprises que la sélection, traditionnellement taboue, n'est pas envisagée. La Conférence des présidents d'université de France a rappelé la nécessité d'aligner le financement sur les ambitions de la réforme (CPU, 2018).

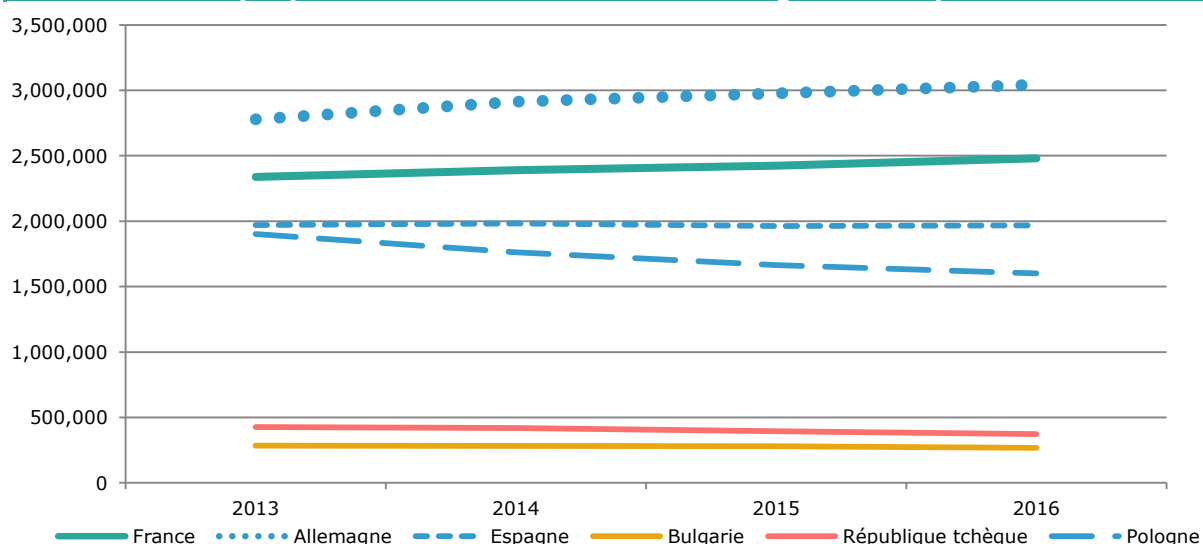
6. Moderniser l'enseignement supérieur

Le pourcentage de Français âgés de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était de 44,3 % en 2017, soit bien supérieur aux 39,9 % de la moyenne de l'UE. En 2015, 49,2 % des personnes âgées de 17 à 33 ans étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, l'objectif national étant de 50 % à l'horizon 2020.

Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur continue d'augmenter (+1,4 % soit 36 000 étudiants supplémentaires en 2017 par rapport à 2016, voir graphique 3 ci-dessous), avec une hausse constante de la proportion de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel qui poursuivent des études supérieures (MESRI, 2018a). Seuls 28 % des étudiants obtiennent leur diplôme de licence en trois ans et 41 % en quatre ans. Les chiffres sont moins élevés pour les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Quelque 31 % des étudiants abandonnent leurs études après seulement un an, une partie d'entre eux changeant de programme (MESRI 2018b). Cette situation a conduit le gouvernement à proposer la réforme présentée dans l'encadré 1 ci-dessus (MESRI, 2018c et 2018d).

Parallèlement à la réforme en cours, des mesures ont été adoptées pour renforcer l'équité dans l'enseignement supérieur. Ainsi, 21 000 places supplémentaires ont été créées en septembre 2018: 17 000 dans les universités et 4 000 dans les établissements de cycle court. Le gouvernement s'est engagé à créer 10 000 places supplémentaires dans les programmes très demandés par les étudiants. Le nombre minimal de places réservées aux titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel dans l'enseignement supérieur technologique et professionnel sera sensiblement augmenté pour favoriser l'achèvement des études. Des pourcentages minimaux seront garantis pour les titulaires d'une bourse fondée sur les besoins. En outre, en vertu de la loi de 2018 visant à favoriser l'orientation et la réussite dans l'enseignement supérieur, les étudiants seront exonérés du paiement des cotisations annuelles de sécurité sociale.

Graphique 3. Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur



Source: Eurostat. Code des données en ligne: [educ_uoe_enrt03](#).

7. Moderniser l'enseignement et la formation professionnels

L'intégration sur le marché du travail des élèves de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) s'améliore lentement et il serait possible d'accroître l'adéquation du système d'EFP initiaux (EFPI) aux besoins du marché du travail. En 2017, 48 % des diplômés récents de l'EFP par la voie scolaire et 69 % des diplômés récents de l'EFP par l'apprentissage ont trouvé un emploi (DEPP 2018a et 2018b). L'avantage en matière d'emploi que procure l'apprentissage s'observe à tous les niveaux de la CITE. Les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables pour relever les défis de l'EFP, notamment en accroissant les incitations financières liées aux contrats d'apprentissage.

Parmi les recommandations par pays émises dans le cadre du Semestre européen de 2018 figurait la recommandation suivante pour la France: «[P]oursuivre les réformes du système d'enseignement et de formation professionnels pour renforcer son adéquation aux besoins du marché du travail [...]» (Conseil de l'Union européenne, 2018).

La réforme de l'EFPI de 2018 englobe toutes les étapes des apprentissages (voir encadré ci-dessous). Le gouvernement français prévoit d'améliorer la transparence et le financement du système d'apprentissage par un financement direct des centres fondé sur des contrats individuels (au lieu d'un financement structurel par l'intermédiaire des régions) et des incitations aux entreprises ciblées sur les PME et le premier niveau de qualification. Les autorités prévoient également d'améliorer l'EFPI par la voie scolaire, qui représentent environ 75 % de l'EFPI (MEN, 2018e). Les mesures en question visent l'attractivité, l'efficacité, l'adéquation aux besoins du marché du travail et la création de passerelles avec d'autres filières, y compris la mobilité européenne.

Encadré 2. La réforme 2018 de l'EFPI et des apprentissages

En France, le système d'EFPI initiaux et continus reste confronté à des défis d'efficacité (accès et résultats sur le marché du travail) et d'efficacité (financement et gouvernance). Parallèlement à la réforme de l'enseignement général et technologique présentée ci-dessus, une ambitieuse réforme de l'EFPI a été lancée en 2017 (et adoptée le 1^{er} août 2018). Son objectif est de permettre à tous (et en particulier aux plus vulnérables) de se perfectionner ou de se reconvertir afin de bâtir leur carrière professionnelle et de la protéger contre les évolutions du marché du travail et les risques de chômage. L'EFPI doivent devenir plus attractifs pour les jeunes et mieux adaptés aux besoins du marché du travail, tandis que les conditions contractuelles doivent être plus simples et plus sûres tant pour les apprentis que pour les employeurs. Pour ce qui est de l'EFPI continus, le compte personnel de formation sera modernisé, la qualité de la formation dispensée sera améliorée et l'accès des chômeurs ainsi que des personnes peu qualifiées devrait être favorisé par des moyens accrus. Dans les deux sous-secteurs, les mécanismes de financement et la gouvernance seront simplifiés par l'agence nationale «France compétences» et par des réajustements dans la gestion conjointe par l'État, les régions et les partenaires sociaux (le rôle des régions sera par exemple renforcé pour l'orientation mais affaibli pour le pilotage des apprentissages). En outre, un vaste plan d'investissement dans les compétences a été lancé fin 2017 (14 milliards d'EUR sur cinq ans); il vise le perfectionnement et la réintégration sur le marché du travail d'un million d'adultes au chômage peu qualifiés et d'un million de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (l'objectif pour 2022 consiste à accroître le taux de retour au travail de 15 %), ainsi que l'appui à certains aspects de la réforme et à l'expérimentation de politiques.

8. Promouvoir l'éducation et la formation des adultes

La réforme de l'EFPI de 2018 (voir ci-dessus) met fortement l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels continus (EFPC) pour répondre aux besoins de la population adulte en accordant une attention particulière aux personnes peu qualifiées.

En 2017, la proportion de personnes peu qualifiées âgées de 25 à 64 ans a stagné (21,6 %). Leur participation à l'éducation et à la formation et leur taux d'emploi ont connu une légère hausse (52,7 %) reflétant la reprise économique. Néanmoins, l'écart reste important par rapport au reste de la population et l'égalité d'accès à la formation pourrait être améliorée, notamment pour les adultes peu qualifiés, les salariés des PME et les demandeurs d'emploi. Pour ce qui est des salariés, la relance du système d'EFPC permettrait d'accroître le nombre de participants aux cours. La réforme du compte personnel de formation est l'une des mesures phares visant à aider les individus à assurer leur parcours professionnel. Elle prévoit notamment de créditer le compte en euros plutôt qu'en heures et de le placer sur une nouvelle application mobile permettant l'évaluation par les pairs de l'offre de formation ainsi qu'une meilleure orientation professionnelle. Il sera toujours possible d'utiliser le compte pour des projets de formation à plus long terme en vue d'effectuer une transition professionnelle. S'agissant de la qualité de l'offre de formation, les prestataires bénéficiant de fonds publics devront également être certifiés par un organisme indépendant à compter de 2021. Un renforcement du système de solidarité aidera les PME à financer leurs projets de formation et facilitera l'accès de leurs salariés à la formation. En 2017, seulement 57 % des personnes âgées de 25 à 64 ans possédaient des compétences numériques de base ou supérieures (contre 59 % en moyenne dans l'UE).

Certains aspects de la réforme pourraient donner des résultats conformes à la recommandation du Conseil de l'UE sur les parcours de renforcement des compétences. Il s'agit notamment de

proposer systématiquement des modules de compétences fondamentales aux demandeurs d'emploi et de maintenir l'abondement complémentaire pour les comptes personnels de formation des personnes peu qualifiées. Tous les outils existants de validation de l'apprentissage non formel et informel peuvent être mobilisés. Il est à noter que le décret du 4 juillet 2017 a élargi le champ des activités admissibles et ramené la période de référence de trois à un an.

9. Références

- Assemblée nationale (2016), *Rapport d'information sur la formation des enseignants*, octobre 2016. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4075.asp>
- CNESCO (2015), *Lutter contre les difficultés scolaires: le redoublement et ses alternatives?*, janvier 2015. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Dossier_synthese_redoublement.pdf
- CNESCO (2016), *Éducation à la citoyenneté à l'école*, avril 2016. <http://www.cnesco.fr/fr/dossier-citoyennete/>
- CNESCO (2017), *La qualité de vie à l'école*, octobre 2017. <https://www.cnesco.fr/fr/qualite-vie-ecole/>
- Commission européenne (2017), *Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2017 — France, novembre 2017*. https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/monitor2017-fr_en.pdf
- Conférence des présidents d'université (2018) (CPU), *Loi Orientation et Réussite des Étudiants: la CPU soutient mais reste vigilante, 15 février 2018, communiqués*. <http://www.cpu.fr/actualite/loi-orientation-et-reussite-des-etudiants-la-cpu-soutient-mais-reste-vigilante/>
- Conseil de l'Union européenne (2018), *Recommandation concernant le programme national de réforme de la France pour 2018 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2018*. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9436-2018-INIT/fr/pdf>
- Cour des comptes (2018), *L'Éducation nationale: organiser son évaluation pour améliorer sa performance*, décembre 2017. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/20180221-rapport-education-nationale.pdf>
- DEPP (2016), *Les élèves du second degré à la rentrée 2016: une baisse généralisée du taux de redoublement, décembre 2016*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/17/1/depp-ni-2016-41-constat-2d-degre-2016_689171.pdf
- DEPP (2017a), *Géographie de l'École, douzième édition, 2017*. <http://www.education.gouv.fr/cid57105/geographie-de-l-ecole-douzieme-edition-2017.html>
- DEPP (2017b), *Les élèves du premier degré à la rentrée 2017: neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves, décembre 2017*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/49/7/depp-ni-2017-25-constat-1d_861497.pdf
- DEPP (2017c), *Le niveau d'études selon le milieu social*. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eestr/10/EESR10_ES_21-le_niveau_d_etudes_selon_le_milieu_social.php
- DEPP (2018a), *L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique, mai 2018*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/55/3/depp-ni-2018-18-08-l-insertion-des-apprentis-est-marquee-par-la-formation-et-par-la-conjoncture-economique_942553.pdf
- DEPP (2018b), *Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels, note d'information 18.09, mai 2018*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/55/9/depp-ni-2018-18-09-le-diplome-reste-determinant-dans-l-insertion-des-lyceens-professionnels_942559.pdf
- Eurydice/Commission européenne/EACEA (2017), *L'Éducation à la citoyenneté à l'école en Europe — 2017*. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6b50c5b0-d651-11e7-a506-01aa75ed71a1/language-fr/format-PDF/source-56573425>
- France Stratégie (2016), *Dynamiques et inégalités territoriales*. http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-territoires_web-ok.pdf

Gouvernement (2018), *Compte rendu du Conseil des ministres du 16 mai 2018 — Bilan de la première année du quinquennat*. <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-05-16/bilan-de-la-premiere-annee-du-quinquennat>

IEA (2017), *Timms et Pirls*. <https://timssandpirls.bc.edu/#>

MEN (2017a) (ministère de l'éducation nationale), *Projet de loi de finances 2018*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/65/6/2017_PLF_2018_819656.pdf

MEN (2017b), *Développer la culture de l'évaluation*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-_aout/50/4/2017_DPrenree_fiche_12_801504.pdf

MEN (2017c), *L'état de l'école 2017, 34 indicateurs sur le système éducatif français*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-etat-ecole-2017_844414.pdf

MEN (2018a), *De la maternelle au baccalauréat — Le parcours citoyen*. <http://www.education.gouv.fr/cid100517/le-parcours-citoyen.html>

MEN (2018b), *Prémunir les esprits contre la radicalisation: investir l'école*. <http://www.education.gouv.fr/cid126980/premunir-les-esprits-contre-la-radicalisation-investir-l-ecole.html>

MEN (2018c), *Renforcer les fondamentaux: la lettre du ministre de l'Éducation nationale aux professeurs, 24/04/2018*. <http://www.education.gouv.fr/cid129676/renforcer-les-fondamentaux-la-lettre-du-ministre-de-l-education-nationale-aux-professeurs.html>

MEN (2018d), *Baccalauréat 2021*. <http://www.education.gouv.fr/cid126542/baccalaureat-2021.html>

MEN (2018e), *Transformer le lycée professionnel, 28 mai 2018*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/05_-_Mai/55/7/2018_DP_voiePro_bdef_953557.pdf

MESRI (2018a) (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), *L'enseignement supérieur en chiffres — Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026, note d'information n° 4, avril 2018*. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid129643/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2017-a-2026.html>

MESRI (2018b), *Parcours et réussite en licence et PACES: les résultats de la session 2016, note flash du SIES n° 18, novembre 2017*. https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/95/8/NF_parcours_et_reussite_licence_paces_2017-18_20112017_850958.pdf

MESRI (2018c), *Plan étudiants*. [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26234/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26234/plan-etudiants.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26234/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26234/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid26234/plan-etudiants.html)

MESRI (2018d), *Point d'étape sur Parcousup, discours de Frédérique Vidal, 13 avril 2018*. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid129330/point-d-etape-sur-parcousup-discours-de-frederique-vidal.html>

OCDE (2014), *Résultats de TALIS 2013: Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage, Paris, Éditions OCDE*. <http://www.oecd.org/edu/school/talis.htm>

OCDE (2017a), *Regards sur l'éducation 2017, les indicateurs de l'OCDE*. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/eag-2017-fr.pdf?expires=1541424548&id=id&accname=oid031827&checksum=44425E20DC2B5AE1633D8BDD787B719A>

OCDE (2017b), *Étude économique: France 2017*. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-france-2017_eco_surveys-fra-2017-fr

Premier ministre (2018a), *Programme national de réforme 2018, avril 2018*. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/04/12/le-programme-de-stabilite-2018-2022-et-le-programme-national-de-reforme-2018>

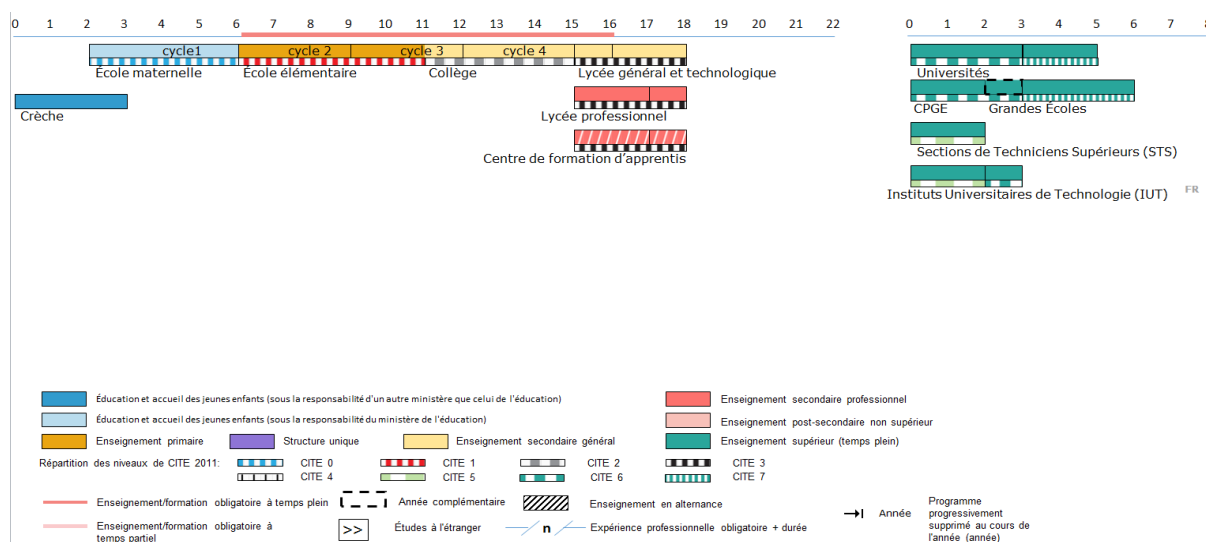
Premier ministre (2018b), *Synthèse du 5^e rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité — année 2017-2018*.
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/05/laicite_synthese_rap2017-2018-v4-bat_web_0.pdf

Taddei F. (2018), *Rapport aux ministres du travail, de l'éducation nationale ainsi que de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation — Un plan pour co-construire une société apprenante, avril 2018*.
<https://cri-paris.org/wp-content/uploads/2018/04/Un-plan-pour-co-construire-une-societe-apprenante.pdf>

10. Annexe I. Sources des indicateurs clés

Indicateur	Eurostat, code des données en ligne
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation	edat_lfse_14 + edat_lfse_02
Diplômés de l'enseignement supérieur	edat_lfse_03 + edat_lfs_9912
Éducation et accueil des jeunes enfants	educ_uoe_enra10
Maîtrise insuffisante en lecture, mathématiques et sciences	OCDE (PISA)
Taux d'emploi des diplômés récents	edat_lfse_24
Participation des adultes à l'éducation et à la formation	trng_lfse_03
Dépenses publiques au titre de l'éducation en % du PIB	gov_10a_exp
Dépenses au titre des établissements d'enseignement publics et privés par élève	educ_uoe_fini04
Mobilité à des fins d'apprentissage:	
Diplômés mobiles en vue de l'obtention d'un diplôme	<i>Calculs du JRC sur la base de données d'Eurostat/de l'ISU/de l'OCDE</i>
Diplômés mobiles en vue de l'obtention de crédits	educ_uoe_mobc02

11. Annexe II. Structure du système éducatif



Source: Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2017. *Structure des systèmes éducatifs européens 2017/18: diagrammes*. Eurydice Faits et chiffres. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Toute observation ou question relative à ce rapport est la bienvenue et peut être envoyée par courrier électronique à:
 Christèle DUVIEUSART
christele.duvieusart@ec.europa.eu
 ou
EAC-UNITE-A2@ec.europa.eu

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm), en
contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/eurodirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

